

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS430

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

Après le mot :

« employeurs »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur grammaticale